

# -SEANCE ORDINAIRE-

## Du 07/04/2011

**Membres en  
exercice : 18  
Présents : 11  
Votants : 13**

Le 07 avril deux mille onze, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean Pierre MANCEAU.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2011

**Présents** : MM. MANCEAU Jean-Pierre, DANÉY Bernard, Mme. PALLAS Marie Hélène, MM SINET Franck, FAUGERE Didier,

BAPSALLE Jean Gilbert, Mme PERRIAT Laurence, Mme DUMAS Sonia, MM COULAUD Christian, LUCAS Claude, Mme GUTIERREZ Michelle.

**Absents représentés** : Mlle CABALE Fabienne par Mme PERRIAT Laurence, M CORSELIS Robert par M BAPSALLE Jean Gilbert.

**Absents** : M ROULLEUX Maurice, Mme MARTIN RUIZ Véronique, M GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier, M LECOMTE Jean Michel, M. PRADALIER Francis.

**Invités** : Mme JEAN Danièle (fonctionnaire territorial), M LINKE Aurélien (fonctionnaire territorial)

M DANÉY Bernard est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2011 est adopté.

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

Date de la décision	Objet de la décision	Montant HT
21/03/2011	Marché de Travaux d'extension et de réhabilitation de la salle d'activités sportives	Lot 02 charpente métallique/ossature bois ETS LAURENT 142 345.45 € HT Lot 03 Couverture Zinguerie MORICEAU 71 462.68 € HT Lot 06 Plâtrerie faux plafonds NAVELLIER 102 724.98 € HT
30/03/2011	Travaux électriques du stade	LBS 9 201.30 € HT Electricité LAGUE Michel 10 890.64 € HT
05/04/2011	Règlement MMA sinistre tempête KLAUS	Remboursement solde : 5 213.59 €
05/04/2011	Quittance dommage électrique Eglise (assurance SMACL)	Règlement de 910.87 €

**DELIBERATION N°028-2011 :**  
**DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U)**  
**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 04/02/2002, le Conseil Municipal a décidé de l'institution d'un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans ces zones là :

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
25/03/2011	PLANQUES Lionel	S C P D E V E Z E B E N T E J A C e t HADDAD	Section A n°873, 1035p, 1036p 875 m_
29/03/2011	AUBRIC	SCP DUBOST	Section A n°876, 1227 La Garengue 2034 m_

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présentés et représentés de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

**DELIBERATION N°029-2011 :**  
**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2011 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES.**

- Vu l'état de notification 1259 TH-TF
- Considérant que le produit fiscal 2010 à taux constants s'élève à 586 235,00 € et les allocations compensatrices à 33 245 €
- Considérant que le produit fiscal « attendu » est de 586 235.00 € et que le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 586 235.00 €
- Vu le calcul des taux de référence de 2010 par application du coefficient de variation proportionnelle suivant :

Taxes	Taux 2009	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence
TH	10.43 %	Produit attendu 586 235	10.43 %
FB	18.15 %	-----=1	18.15 %
FNB	67.73 %	Produit fiscal à tx constants 586 235	67.73 %

DECIDE par 2 abstentions (BAPSALLE Jean Gilbert, CORSELIS Robert) et 11 voix POUR :

- de voter les taux suivants :

TAXES	TAUX VOTES	Bases d'imposition Prévisionnelles 2011	PRODUIT CORRESPONDANT
TH	<b>10,43 %</b>	2 220 000	231 546
FB	<b>18,15 %</b>	1 665 000	302 198
FNB	<b>67,73 %</b>	77 500	52 491
<b>TOTAL</b>			<b>586 235</b>

Monsieur le Maire précise que les taux votés par le Conseil Municipal n'ont pas augmenté depuis l'année 2008.

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 14/04/2011.  
 Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/04/2011.  
 Le Maire : J.P. MANCEAU

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 14/04/2011.  
 Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/04/2011.  
 Le Maire : J.P. MANCEAU

**DELIBERATION N°030-2011 :**  
**VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011**  
**DE LA COMMUNE DE PREIGNAC**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir écouté le rapporteur de la Commission des Finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2011 ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent,

**VOTE par 2 CONTRE (BAPSALLE Jean Gilbert, CORSELIS Robert) et 11 voix POUR le budget de l'exercice 2011 de la Commune de PREIGNAC selon le détail ci-dessous :**

**Section de fonctionnement**

Dépenses	2 089 650,00 €
Recettes	2 089 650,00 €

**Section d'investissement**

Dépenses	2 479 154,00 €
Recettes	2 479 154,00 €

Monsieur Jean Gilbert BAPSALLE dit avoir reçu le budget le jour du Conseil et regrette de ne pas avoir eu le temps nécessaire pour l'étudier. Madame DUMAS Sonia dit ne pas l'avoir reçu. Monsieur le Maire réponds que les documents ont été transmis la veille du Conseil Municipal par dépôt dans la boîte à lettre. Il ajoute que des ajustements de dernière minute sont souvent effectués car certaines données nécessaires au montage du budget comme les bases d'imposition ou le montant des dotations sont fournies très tardivement par les services de l'Etat.

Monsieur le Maire précise que, contrairement à ce qui a pu être colporté, aucune augmentation des indemnités d'élus n'a été opérée.

Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert remarque qu'un emprunt de 800 000 € est prévu et souhaite savoir s'il sera suffisant vu l'importance des opérations d'investissement prévues. Monsieur le Maire répond que cet emprunt est prévu pour assurer le paiement des travaux de restructuration et d'extension des espaces d'activités sportives et qu'il ne sera sûrement pas nécessaire d'y avoir recours car toutes les dépenses concernant cette opération ne seront pas réglées en 2011.

Madame DUMAS Sonia souhaite savoir si le projet d'implantation d'un citystade au quartier Couleyre est toujours d'actualité. Monsieur le Maire répond que les travaux devraient commencer d'ici peu.

**DELIBERATION N°031-2011 :**  
**VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011**  
**Du SERVICE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PREIGNAC**

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 14/04/2011.  
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/04/2011.  
Le Maire : J.P. MANCEAU

Le Conseil Municipal,  
Après avoir écouté le rapporteur de la Commissions des Finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2011, ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent,

**Vote par 2 CONTRE (BAPSALLE Jean Gilbert, CORSELIS Robert) et 11 voix POUR le budget de l'exercice 2011 du Service Communal d'Assainissement de PREIGNAC selon le détail ci-après :**

**Section d'exploitation**

Dépenses	260 426,00
Recettes	260 426,00

**Section d'investissement**

Dépenses	688 712,00
Recettes	688 712,00

**DELIBERATION N°032-2011 :**  
**VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011 DE LA REGIE DE TRANSPORT**  
**DE LA COMMUNE DE PREIGNAC**

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 14/04/2011.  
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/04/2011.  
Le Maire : J.P. MANCEAU

Le Conseil Municipal,  
Après avoir écouté le rapporteur de la Commission des Finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2011 ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent,

**VOTE par 2 CONTRE (BAPSALLE Jean Gilbert, CORSELIS Robert) et 11 voix POUR le budget de l'exercice 2011 de la Régie de transport de la Commune de PREIGNAC selon le détail ci-dessous :**

**Section de fonctionnement**

Dépenses	27 054,00
Recettes	27 054,00

**Section d'investissement**

Dépenses	0
Recettes	0

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des nombreuses remarques de certains parents d'élève qui trouvent le parking de l'école trop petit. Il rappelle qu'une solution à ce problème est mise en place par la municipalité, à savoir le ramassage scolaire.

**DELIBERATION N°033-2011 :**  
**TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DELEGUES AU SDEEG**  
**PARTICIPATION DE LA COMMUNE**  
**Programme face 2011 : Création poste Perrette**

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation des travaux retenus par le SDEEG pour l'année 2011 pour la création d'un poste au quartier Perrette.

Montant HT estimé	34 180.00 €
TVA 19.6%	6 699.28 €
Montant TTC	40 879.28 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **Approuve le projet de création d'un poste au quartier Perrette**
- **Sollicite la participation du SDEEG**
- **S'engage à financer la participation communale estimée à 6 836 € pour inscription au budget à l'article 20415**

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 14/04/2011.  
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/04/2011.  
Le Maire : J.P. MANCEAU

**DELIBERATION N°034-2011 :**  
**TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DELEGUES AU SDEEG**  
**PARTICIPATION DE LA COMMUNE**  
**Programme face 2011 : Sécurisation Arrançon**

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation des travaux retenus par le SDEEG pour l'année 2011 pour la sécurisation au quartier Arrançon:

Montant HT estimé	20 849.00 €
TVA 19.6%	4 086.40 €
Montant TTC	24 935.40 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **Approuve le projet de création d'un poste au quartier Arrançon**
- **Sollicite la participation du SDEEG**
- **S'engage à financer la participation communale estimée à 4 169.80 € pour inscription au budget à l'article 20415**

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 14/04/2011.  
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/04/2011.  
Le Maire : J.P. MANCEAU

**DELIBERATION N°035-2011 :**

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA FORMATION BAFA DE MME ODOLBASA CHRISTIANA.**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 mars 2009,  
Vu la convention signée entre l'Etat, l'employeur et le salarié en date du 15 février 2011,  
Vu le règlement de formation adopté par le Conseil Municipal en date du 24 juin 2010,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme ODOLBASA Christiana, actuellement agent contractuel de la Commune, souhaite entreprendre une formation BAFA. Il ajoute, qu'après participation de la Communauté de Commune du canton de Podensac, la somme de 200 € reste à la charge de Mme ODOLBASA.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge ces frais.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **Accepte de prendre en charge les frais de formation à hauteur de 200 €.**
- **Décide d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2011.**

Monsieur le Maire précise qu'une partie des frais est également prise en charge par la Communauté de Communes du Canton de Podensac et qu'à ce titre Mme ODOLBASA devra effectuer trois jours en tant qu'animateur dans l'une des structures d'ALSH de la CDC. Monsieur DANEY Bernard se félicite de la démarche entreprise par Mme ODOLBASA et trouve indispensable que la Commune offre des formations qualifiantes pour les personnels dont les contrats restent « précaires ».

**DELIBERATION N°036-2011 :**

**TRAVAUX ELECTRIQUES DU STADE :**

**Demande d'aide financière au titre du Fonds Communautaire d'Aide à l'Equipement des Communes 2011.**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues du Conseil Municipal que des travaux de réhabilitation électrique du stade sont prévus.

Monsieur le Maire donne connaissance des devis présentés par les entreprises LBS et LAGUE Michel.

Le plan prévisionnel des travaux s'établit comme suit :

<b>Estimation des travaux.....</b>	<b>20 091.94 € HT</b>
<b>FCAEC.....</b>	<b>8 327.00 € HT</b>
<b>Autofinancement de la Commune.....</b>	<b>11 764.94 € HT.</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **Adopte le plan de financement prévisionnel des travaux ;**
- **Sollicite l'aide de la Communauté de Communes du Canton de Podensac au titre FCAEC 2011.**

Monsieur DANEY Bernard précise que ces travaux concernent la remise en état du guichet, de la totalité du boulodrome, l'enfouissement et la mise en sécurité du club House et du Bye et l'implantation d'un tableau électrique pour les manifestations.

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 14/04/2011.  
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/04/2011.  
Le Maire : J.P. MANCEAU

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 14/04/2011.  
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/04/2011.  
Le Maire : J.P. MANCEAU

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 14/04/2011.  
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/04/2011.  
Le Maire : J.P. MANCEAU

## DELIBERATION N°037-2011 :

### TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE DU HAIRE.

#### Délibération sollicitant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues du Conseil Municipal que des travaux de réhabilitation de l'ancienne école du Haire sont prévus.

Monsieur le Maire donne connaissance d'une nouvelle estimation présentée le maître d'œuvre l'Atelier Provisoire.

Le plan prévisionnel des travaux s'établit comme suit :

<b>Estimation des travaux.....</b>	<b>230 872.00 € HT</b>
<b>Honoraire du maître d'œuvre.....</b>	<b>18 000.00 € HT</b>
<b>Subvention du Conseil Général de la Gironde (FDAEC 2010)</b>	<b>14 025.91 € HT</b>
<b>Subvention de la CDC de Podensac (FCAEC 2010).....</b>	<b>8 315.00 € HT</b>
<b>Subvention de l'Etat (DETR 2011) (40%).....</b>	<b>99 548.80 € HT</b>
<b>Autofinancement de la Commune.....</b>	<b>.126 982.29 € HT.</b>

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2010 actualisant l'enveloppe financière des travaux à 150 000 € HT,

Vu la nouvelle estimation présentée par l'Atelier Provisoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés**

- **adopte le nouveau plan de financement prévisionnel des travaux ;**
- **Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR**

## DELIBERATION N°038-2011 :

### INDEMNITE DE REGISSEUR DE RECETTE

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du 25 août 2008 portant création de la Régie de recettes (transport bus),

Vu l'arrêté n°65-2008 du 26 août 2008 portant institution d'une régie de recette (transport bus) auprès de la Régie de transport ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 1978 instituant une régie de recettes auprès de la Commune pour l'encaissement des droits d'établissement de photocopies ;

Vu l'arrêté 04 novembre 1991 instituant une régie de recette diverses pour l'encaissement des quêtes mariages et des dons divers auprès du CCAS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales. Le cas échéant, une indemnité de responsabilité peut également être allouée aux suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006. Monsieur le Maire précise qu'il existe trois régies différentes :

- Une régie de recette auprès de la régie de transport,
- Une régie de recettes auprès de la Commune pour l'encaissement des droits d'établissement de photocopies,

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 14/04/2011.  
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/04/2011.  
Le Maire : J.P. MANCEAU

- Une régie de recette diverses pour l'encaissement des quêtes mariages et des dons divers auprès du CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité des membres présents et représentés:**

**- d'allouer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 :**

**Le régisseur titulaire de chaque régie percevra : 110 € par an et par régie.**

**- dit qu'une indemnité de responsabilité pourra, le cas échéant, être allouée aux régisseurs suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.**

**- charge Monsieur le Maire d'arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés.**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Conformément à ce qui a été décidé au précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire a mis à l'ordre du jour la cession d'une partie du chemin rural n°16. Il rappelle qu'il souhaite que l'ensemble des conseillers soit d'accord pour céder ce terrain. Monsieur DANEY Bernard estime que cette cession doit être une opération blanche pour la Commune, d'autant plus, que le terrain de la personne intéressée prendrait une valeur plus importante. Monsieur le Maire ajoute que des frais devraient être engagés par la Commune pour céder ce terrain notamment pour la mise en enquête publique et clôt la discussion en précisant qu'il prendra rendez vous avec l'intéressé pour discuter des modalités de cession.
- Monsieur le Maire informe ses collègues du conseil municipal que le budget pour la création de la station viti vinicole sera adopté lors de la prochaine assemblée. Il annonce également que ce budget sera notamment alimenté par l'attribution des fonds de l'association « la maison du vigneron » d'un montant de 50 000 €.

MANCEAU Jean Pierre		DUMAS Sonia	
DANEY Bernard		COULAUD Christian	
PALLAS Marie Hélène		LUCAS Claude	
SINET Franck		GUTIERREZ Michèle	
FAUGERE Didier		CABALE Fabienne (procuration)	
BAPSALLE Jean Gilbert			
CORSELIS Robert (procuration)			
PERRIAT Laurence			